

Cahier de doléances du Tiers État de Longpont (Orne)

Doléances, plaintes et remontrances des habitants de la paroisse de Longpont, élection de Mortagne, adressées le 4 mars 1789.

La longue absence de leur seigneur leur cause plus de perte que la cherté du sel et leur taille, dont ils sont surchargés, en ce qu'étant sujets à son moulin de Longpont, banal des plus mal entretenus, manquant du plus nécessaire, de courbes entre autres, ce qui fait perdre en pure perte quantité de farine, malgré la vigilance du meunier actuel ; banalité qu'ils sont forcés de suivre, pour éviter la perte ruineuse des procès Cette même absence les prive encore d'édit de suppression du péage, qu'avait ce seigneur, pour entretenir les ponts dudit lieu, que le Roi se chargea d'entretenir par la suite : ponts aujourd'hui en bois, tout ruinés, qu'un chacun racomode pour passer, en risquant sa vie et voiture, sans pouvoir se plaindre à personne, faute de cet édit qui doit être au charrier du seigneur.

Si ledit seigneur eût été présent, lors de la dernière récolte, un homme de la paroisse de Saint-Aubin-d'Apnay, nommé Pierre Jarry, accompagné de onze associés décidés à se battre et tuer, n'aurait pas enlevé, avant maturité, en sept ou huit voitures, toute la récolte de blé, mars et filasse du nommé Claude Morel, habitant de cette paroisse, lequel eut recours (inutilement) au juge de police de la haute justice dudit Longpont et agent du seigneur, ce qui a réduit ce malheureux habitant à la dernière extrémité, sans pain, sans argent et exposé au désespoir ; et étant encore menacé de la même cérémonie par la suite, il a été nécessité de laisser son terrain inculte.

Enfin, si le seigneur était présent, tant lesdits ponts que les deux bras de la rivière de Sarthe, qui devraient séparer les provinces, seraient réparés, l'eau n'ayant plus son cours libre , ce qui cause la perte entière des foins des belles prairies que ces rivières arrosent. Il aurait sûrement aussi continué de demander la réparation du grand pont de pierre, dont les voûtes tombées ont fait changer le lit de cette rivière : demande que poursuivait au conseil feu M. le marquis de la Coudrelle, son père, pour pouvoir profiter les uns et les autres des belles prairies qui sont presque chaque année vasées et ne donnant aucun profit, puisqu'on a peine à trouver qui veuille ôter gratis les foins de ces prés.

Comment donc, d'après tout cela, ces habitants peuvent-ils vivre, subsister et payer ? Y en a-t-il d'aussi affligés dans tout le royaume, surtout ledit Morel ?

C. Morel.